

## TIRO

### SOMMAIRE

1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE ET DE LA SOCIETE.....	2
1.1. Identificateur du produit .....	2
1.2. Utilisation identifiées .....	2
1.3. Renseignements concernant le fournisseur .....	2
1.4. N° d'appel d'urgence.....	2
2. IDENTIFICATION DES DANGERS .....	3
2.1. Classification du mélange .....	3
2.2. Elément d'étiquetage .....	3
2.3. Autres dangers.....	3
3. COMPOSITION .....	4
3.1. Mélanges.....	4
4. PREMIERS SECOURS .....	5
4.1. Description des premiers secours.....	5
4.2. Principaux symptômes et effets aigus et différés .....	5
4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires. ....	5
5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE .....	5
5.1. Moyens d'extinction.....	5
5.2. Dangers particuliers résultant du mélange .....	5
5.3. Conseil aux pompiers .....	5
6. MESURES A PRENDRE EN CAS DE DEVERSEMENT ACCIDENTEL.....	6
6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence .....	6
6.2. Précautions pour la protection de l'environnement.....	6
6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage.....	6
6.4. Références aux autres sections.....	6
7. MANIPULATION ET STOCKAGE .....	6
7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger .....	6
7.2. Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités.....	6
7.3. Utilisation finale particulière .....	6
8. CONTROLE DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE .....	7
8.1. Paramètres de contrôle.....	7
8.2. Contrôles de l'exposition .....	7
9. PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES .....	8
9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles.....	8
9.2. Autres informations .....	8
10. STABILITE ET REACTIVITE .....	8
10.1. Réactivité .....	8
10.2. Stabilité .....	8
10.3. Possibilité de réactions dangereuses .....	8
10.4. Conditions à éviter .....	8
10.5. Matières incompatibles .....	8
10.6. Produits de décomposition dangereux .....	8
11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES .....	9
11.1. Informations sur les effets toxicologiques.....	9
12. INFORMATIONS ECOLOGIQUES .....	9
12.1. Toxicité.....	9
12.2. Persistance et dégradabilité.....	9
12.3. Potentiel de bioaccumulation .....	9
12.4. Mobilité dans le sol.....	9
12.5. Résultats des tests PBT et vPvB .....	9
12.6. Autres aspects néfastes.....	9



Fiche de Données de Sécurité conformément au règlement 1907/2006/CE – Annexe II modifiée

Nom du produit : TIRO

Page 2 sur 12

13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION .....	10
13.1. Méthodes de traitement des déchets.....	10
14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT .....	10
14.1. No ONU.....	10
14.2. Nom d'expédition des Nations Unies .....	10
14.3. Classe de danger concernant le transport.....	10
14.4. Groupe d'emballage.....	10
14.5. Dangers pour l'environnement.....	10
14.7. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur.....	10
14.8. Transport en vrac en accord avec l'Annexe II de MARPOL 73/78 et au recueil IBC .....	10
15. INFORMATIONS REGLEMENTAIRES.....	11
15.1. Règlement / législation particulières au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement.....	11
15.2. Evaluation de la sécurité chimique .....	11
15.3. Autres prescriptions .....	11
16. AUTRES INFORMATIONS .....	11

Liste des abréviations : disponible en dernière page.

<b>1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE ET DE LA SOCIETE</b>		
Xn	<b>1.1. Identificateur du produit</b>	TIRO
	<b>1.2. Utilisation identifiées</b>	Fongicide
Nocif	<b>1.3. Renseignements concernant le fournisseur</b>	CHEMINOVA AGRO FRANCE 19 Bd Eugène DERUELLE 69003 LYON Tel 04 37 23 65 70 Fax 04 76 71 08 46 <b>cheminova@cheminova.com</b>
N	<b>1.4. N° d'appel d'urgence</b>	Centre antipoison : <u>Paris</u> : 01.40.05.48.48 <u>Lyon</u> : 04.72.11.69.11 <u>Marseille</u> : 04.91.75.25.25 <u>Lille</u> : 03.25.81.28.22
		Société: 04.37.23.65.70, accessible de 8h30 à 18h00 du lundi au vendredi
Dangereux pour l'environnement		

## 2. IDENTIFICATION DES DANGERS

### 2.1. Classification du mélange

Classification DPD du produit selon la Directive 1999/45/EC	Xn, N R36, R48/22, R50/53
Classification CLP du produit Selon le règlement CE 1272/2008	Non disponible
Classification OMS du produit Recommandations de classification 2009	Classe II (Risque aigu modéré dans les conditions normales d'utilisation).
Dangers pour la santé	Ce produit contient du propiconazole. Il peut provoquer une réaction allergique.
Dangers pour l'environnement	Le produit est considéré comme toxique pour la majorité des plantes.

### 2.2. Elément d'étiquetage

Selon la Directive 1999/45/EC

Symbole des risques



Xn - Nocif



N - Dangereux pour l'environnement

Phrases R	R36	Irritant pour les yeux.
	R48/22	Nocif: risque d'effets graves pour la santé en cas d'exposition prolongée par ingestion.
	R50/53	Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.
Phrases S	S 2	Conserver hors de la portée des enfants.
	S13	Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.
	S20/21	
	S36/37	Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.
Phrase(s) SP	S61	Porter un vêtement de protection et des gants appropriés. Eviter le rejet dans l'environnement. Consulter les instructions spéciales / la fiche de données de sécurité.
	SP1	Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage (Ne pas nettoyer le matériel d'application près des eaux de surface. Eviter la contamination via les systèmes d'évacuation des eaux à partir des cours de ferme ou des routes).
	SPe3	Pour protéger les organismes aquatiques, respecter une zone non traitée de 5 mètres par rapport au point d'eau.
Autres mentions	Pour éviter tout risque pour l'homme et l'environnement, suivre les instructions d'utilisation.	

### 2.3. Autres dangers

Le produit n'est pas identifié comme une substance PBT ou vPvB.

Fiche de Données de Sécurité conformément au règlement 1907/2006/CE – Annexe II modifiée  
 Nom du produit : TIRO

Page 4 sur 12

### 3. COMPOSITION

#### 3.1. Mélanges

- Composants dangereux

Nom Chimique	No.CAS / No.EINECS	DSD classification	CLP classification	[%]
Solvant naphtha (pétrole), Aromatique lourd	64742-94-5 265-198-5	Xn;R65 R66 N;R51/53	H304 : Tox. aspirat° 1 H411: Risques environnement aquatique chroniques 2	45-60 %
Propiconazole	60207-90-1 262-104-4	Xn ; R22 R43 N;R50/53	H302: Tox. aigüe cat.4 H317: Sensi° cutanée cat.2 Risques environnement aqua. : H400 : aigus cat. 1 H410 : chroniques cat. 1	13,9 %
Difenoconazole	119446-68-3	Xn ; R22, R48/22 N;R50/53	H302: Tox. aigüe cat.1 Risques environnement aqua. : H400 : aigus cat. 1 H410 : chroniques cat. 1	13,9 %
1poly(oxy-1,2- ethanediyl), alpha-9-octadecenyl- omega-hydroxy-, (Z)-	2634-33-5 220-120-9	Xn;R22 Xi;R38-41 R43 N;R50	H302: Tox. aigüe cat.4 H318: Irritat° oculaire cat. 1	1-5 %
calcium bis (dodecyl- benzenesulphonate), branched	70528-83-5 68953-96-8 26264-06-2 11117-11-6 274-654-2 273-234-6 234-360-7	R38 Xi; R41 N; R51/53	H315: Irritat° cutanée cat.2 H318: Irritat° oculaire cat.1 H411: Risques environnement aquatique chroniques cat.2	1-5 %
2-methylpropan-1-ol	78-83-1 201-148-0 01-2119484609- 23-0 012	R10 Xi; R37/38 R41 R67	H315: Irritat° cutanée cat.2 H318: Irritat° oculaire cat.1 H226: Liq. inflammable cat.3 H335: STOT SE cat.3 H336: STOT SE cat.3	1-5 %

Pour le texte complet des phrases R mentionnées dans cet article, voir paragraphe 16.

#### **4. PREMIERS SECOURS**

##### **4.1. Description des premiers secours**

Ne pas attendre que les symptômes se développent. Suivre les procédures expliquées ci-dessous immédiatement. Se munir de l'emballage, de l'étiquette ou de la fiche de données de sécurité lorsque vous appelez un centre antipoison ou un médecin.

**Contact avec la peau:** Enlever immédiatement tout vêtement et chaussure souillés ou éclaboussés. Rincer abondamment la peau avec de l'eau puis Laver la peau avec de l'eau et du savon. En cas d'irritation persistante, consultez un médecin.

**Contact avec les yeux:** Rincer abondamment à l'eau ou avec une solution ophtalmique, y compris sous les paupières, jusqu'à disparition du produit. Retirer les lentilles de contact après quelques minutes et rincer abondamment de nouveau. Consulter immédiatement un médecin.

**Ingestion:** Ne pas faire vomir (contient des distillats de pétrole et/ou des solvants aromatiques). Consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette.

**Inhalation:** Eloigner la victime du lieu d'exposition et lui faire respirer de l'air frais. Consulter un médecin en cas de gêne persistante.

##### **4.2. Principaux symptômes et effets aigus et différés**

L'aspiration peut provoquer un œdème pulmonaire et une pneumonie.

##### **4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires.**

Aucun antidote spécifique n'existe.

Ne pas faire vomir (contient des distillats de pétrole et/ou des solvants aromatiques). Prescrire un traitement symptomatique avec suivi de l'état clinique.

#### **5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE**

##### **5.1. Moyens d'extinction**

En cas d'incendie restreint, utiliser de la poudre d'extinction ou du dioxyde de carbone. En cas d'incendie important, utiliser de l'eau pulvérisée ou vaporisée. Éviter les jets puissants risquant de répandre le feu.

Asperger d'eau les récipients exposés au feu pour les refroidir. S'approcher du feu dans le sens du vent pour éviter les vapeurs dangereuses et les produits de décomposition toxiques.

Endiguer la zone pour éviter les écoulements d'eau dans l'environnement.

##### **5.2. Dangers particuliers résultant du mélange**

Ce produit contient des composants organiques combustibles: en cas d'incendie, une fumée dense et noire formée de produits de combustion dangereux va se dégager (voir paragraphe 10).

L'inhalation de produits de décomposition peut entraîner des problèmes de santé.

##### **5.3. Conseil aux pompiers**

Il est conseillé aux pompiers de porter un équipement de protection et un masque équipé d'un filtre pour produits chimiques.

**6. MESURES A PRENDRE EN CAS DE DEVERSEMENT ACCIDENTEL****6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Observer toutes les précautions de protection et de sécurité lors du nettoyage des déversements. Selon la gravité du déversement, porter des lunettes de protection, un masque facial ou un appareil respiratoire, des gants, des bottes et des vêtements résistants aux produits chimiques.

**6.2. Précautions pour la protection de l'environnement**

Il est recommandé de prédéfinir une stratégie à adopter pour la gestion des déversements. Des récipients vides doivent toujours être disponibles pour collecter les déversements accidentels. Eviter que le liquide répandu et les eaux de lavage ne pénètrent dans les canalisations d'évacuation, dans les égouts ou dans les cours d'eau. L'eau contaminée doit être collectée puis retirée en vue de son traitement ou de son élimination. Prévenir les autorités locales, si un déversement accidentel a pénétré un cours d'eau ou un système du domaine public.

**6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage**

Endiguer le produit avec une matière absorbante inerte telle que de la chaux éteinte, de la sciure, de la terre à foulons ou d'autres argiles absorbantes et stocker dans des récipient fermés et étiquetés de façon à ce qu'ils puissent être évacués en tout sécurité, conformément aux réglementations locales. Rincer la zone en utilisant un détergent industriel et beaucoup d'eau.

**6.4. Références aux autres sections**

Pour la protection personnelle, voir paragraphe 8.2.  
Pour l'élimination, voir paragraphe 13.

**7. MANIPULATION ET STOCKAGE****7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

Lors de sa manipulation dans un environnement industriel, il est recommandé d'éviter tout contact physique avec ce produit, si possible au moyen de systèmes fermés équipés de commandes à distance. Les gaz générés doivent être filtrés ou traités.

Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. Pour une protection individuelle, se référer au paragraphe 8.

Après toute manipulation, retirer les vêtements contaminés immédiatement. Avant de retirer les gants, les laver à l'eau et au savon. Se doucher à l'eau et au savon. Porter uniquement des vêtements propres en quittant le travail. Laver à l'eau et au savon les vêtements et équipements de protection après chaque utilisation.

Ne pas déverser sans l'environnement. Pour l'élimination, voir paragraphe 13.

**7.2. Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités**

Conserver le produit dans son récipient d'origine, fermé et étiqueté, dans un endroit frais, sec et bien ventilé, doté d'un sol imperméable et non accessible aux enfants et personnes non autorisées. Stocker à l'abri du gel, de la lumière du soleil et de la chaleur. Conserver à l'écart des semences, des aliments et boissons y compris ceux pour animaux.

**7.3. Utilisation finale particulière**

Aucune utilisation particulière n'est connue du fournisseur à ce jour.

## 8. CONTROLE DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE

### 8.1. Paramètres de contrôle

Valeurs limites d'exposition

Composants	Limite(s) d'exposition	Catégorie	Source
propiconazole	8 mg/m <sup>3</sup>	8 h - VME	SYNGENTA
difénoconazole	8 mg/m <sup>3</sup>	8 h - VME	SYNGENTA
2-methylpropan-1-ol	50 ppm 50 ppm	8 h - VME	ACGIH INRS
solvant naphta aromatique lourd (pétrole)	20 ppm, 100 mg/m <sup>3</sup>	8 h - VME	Fournisseur

### 8.2. Contrôles de l'exposition

Si le produit est utilisé dans un système fermé, le port de l'équipement de protection personnel n'est pas nécessaire. Ce qui suit est destiné à d'autres situations, lorsque l'utilisation d'un système clos n'est pas possible, ou quand il est nécessaire d'ouvrir le système. Prendre connaissance de la nécessité de disposer d'un équipement ou d'un système de canalisation sécurisé avant ouverture du produit.

Eviter le contact avec les yeux, la peau ou les vêtements. Eviter de respirer des vapeurs ou le nuage de pulvérisation. Tenir toutes personnes non protégées et enfants à distance de la zone de travail.

**Protection respiratoire** Le port d'un appareil respiratoire combiné (type de filtre universel, y compris filtre à particules) est nécessaire. La protection fournie par des appareils respiratoires purifiant l'air est limitée. Utiliser un appareil respiratoire autonome dans les cas d'urgence, lorsque les niveaux d'exposition sont inconnus, ou en toute autre circonstance quand les appareils respiratoires purifiant l'air ne fournissent pas une protection adéquate.

**Protection des mains** Le port de gants résistants aux produits chimiques n'est pas exigé. Sélectionner les gants d'après les besoins physiques du travail. Il est conseillé de limiter le travail effectué manuellement et de changer les gants régulièrement. Avant de retirer les gants, les laver à l'eau et au savon.

**Protection des yeux** Porter des lunettes de sécurité hermétiques. Il est recommandé de toujours disposer d'une douche oculaire à proximité sur la zone de travail lorsqu'il y a un risque de contact avec les yeux.

**Protection de la peau** Porter une combinaison ou vêtements appropriés, couvrant la totalité du corps. Porter des chaussures et chaussettes. Après les travaux, retirer tous vêtements de travail et chaussures. Se doucher à l'eau et au savon. Ne porter que des vêtements propres, non souillés, en quittant le travail. Laver vêtements et équipements de protection à l'eau et au savon après chaque utilisation.

## 9. PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Etat physique	Liquide
Couleur	Jaune à brun foncé
Odeur	Non disponible
Seuil olfactif	Non disponible
pH	4 – 8 (solution aqueuse 1%)
Température de fusion	< -10°C
Point d'ébullition	> 220°C
Point éclair	71°C à 757mmHg (vase clos de Pensky-Martens)
Taux d'évaporation	Non disponible
Inflammabilité (solide/gaz)	Non disponible
Inflammabilité ou limites explosives	Non disponible
Pression de vapeur	Non disponible
Densité relative	1,08 g/cm <sup>3</sup> à 20°C
Solubilités	Non disponible
Coefficient de partage n-octanol/eau	Non disponible
Température d'auto-inflammation	Non disponible
Température de décomposition	Non disponible
Viscosité	Viscosité dynamique : 14,7 mPa.s à 40 °C - 37,1 mPa.s à 20 °C
Propriétés explosives	Non explosif
Propriétés oxydantes	Non oxydant

### 9.2. Autres informations

Miscibilité dans l'eau	Le produit est miscible avec l'eau.
Tension superficielle	37,0 mN/m à 25°C

## 10. STABILITE ET REACTIVITE

10.1. Réactivité	Donnée disponible
10.2. Stabilité	Donnée disponible
10.3. Possibilité de réactions dangereuses	Aucune connue
10.4. Conditions à éviter	Donnée disponible
10.5. Matières incompatibles	Donnée disponible
10.6. Produits de décomposition dangereux	La combustion ou la décomposition thermique libère des vapeurs toxiques et irritantes. Se référer au sous-paragraphe 5.2.



## 11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

### 11.1. Informations sur les effets toxicologiques

<b>Toxicité aigüe (Produit)</b>	Mesure de la toxicité aigüe: * <b>par ingestion</b> (rat, ♀ + ♂) DL <sub>50</sub> : > 2000 mg/kg * <b>par contact cutané</b> (rat, ♀ + ♂) DL <sub>50</sub> : > 2000 mg/kg * <b>par inhalation (rat)</b> CL <sub>50</sub> : Irritant pour les voies respiratoires (dérivé des composants)
Irritation cutanée	Non irritant (lapin).
Irritation oculaire	Irritant (lapin).
Sensibilisation cutanée ou respiratoire	Non sensibilisant (cochon d'Inde).
Danger par aspiration	L'aspiration peut provoquer un œdème pulmonaire et une pneumonie.
Symptômes et effets, aigus et différés	Aucune donnée disponible.

### Toxicité chronique (Substances actives)

Effet cancérigène	Aucune des substances actives n'a pas montré d'effets cancérigènes lors des expérimentations animales.
Effet reprotoxique	Aucune des substances actives ne montre d'effets toxiques pour la reproduction lors des expérimentations animales.
Effet tératogène	Aucune donnée disponible.
Effet mutagène	Aucune des substances actives n'a pas montré d'effets mutagènes lors des expérimentations animales.
STOT - exposition unique	Aucune donnée disponible.
STOT - expositions répétées	Aucun effet indésirable n'a été observé dans les tests de toxicité chronique pour l'une ou l'autre des substances actives.

## 12. INFORMATIONS ECOLOGIQUES

### 12.1. Toxicité

#### Poissons

Truite arc-en-ciel (*Oncorhynchus mykiss*), CL<sub>50</sub>, 96 h: 4,7 mg/l

#### Invertébrés

Daphnies (*Daphnia magna Straus*), CE<sub>50</sub>, 48 h: 2,7 mg/l

#### Algues

Algues vertes (*Desmodesmus subspicatus*) CE<sub>b 50</sub>, 72 h: 0,23 mg/l

### 12.2. Persistance et dégradabilité

**Propiconazole** Difficilement biodégradable. Il est stable dans l'eau (demi-vie: 28-64 jours) et ne montre pas de persistance dans le sol (demi-vie: 66-170 jours).

**Difenoconazole** Il ne montre pas de persistance ni dans l'eau (demi-vie: 1 jour) ni dans le sol (demi-vie: 149-187 jours).

### 12.3. Potentiel de bioaccumulation

**Propiconazole** Aucune donnée disponible.

**Difenoconazole** Grand potentiel de bioaccumulation.

### 12.4. Mobilité dans le sol

**Propiconazole** Faiblement à moyennement mobile dans le sol.

**Difenoconazole** Faiblement mobile dans le sol.

### 12.5. Résultats des tests PBT et vPvB

Aucun des ingrédients du produit ne rencontre les critères pour être PBT ou vPvB.

### 12.6. Autres aspects néfastes

Aucun autre risque pertinent sur l'environnement n'est connu.

### 13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

#### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

##### Produit

Ne pas jeter les déchets à l'égout.  
Sous réserve d'observer les règlements en vigueur et, le cas échéant, après accord avec le service de collecte et les autorités compétentes, le produit peut être transporté sur une décharge ou dans une installation d'incinération.

##### Emballages contaminés

Vider, rincer 3 fois (ou utiliser une alternative équivalente) et éliminer les emballages vides via une collecte organisée par les distributeurs partenaires de la filière ADIVALOR pour les produits professionnels ou un autre service de collecte comme Eco-Emballages (Point Vert) pour les produits grand public.

##### Code d'élimination des déchets

020108 déchets agrochimiques contenant des substances dangereuses

### 14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

ADR/RID/IMDG/IATA/ICAO classification

#### 14.1. No ONU

3082

#### 14.2. Nom d'expédition des Nations Unies

Matière dangereuse du point de vue de l'environnement, liquide, n.s.a. (Propiconazole et Difenoconazole)

#### 14.3. Classe de danger concernant le transport

9

#### 14.4. Groupe d'emballage



#### 14.5. Dangers pour l'environnement

III

#### 14.7. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Ne pas déverser dans l'environnement (polluant marin).

#### 14.8. Transport en vrac en accord avec l'Annexe II de

Le produit n'est pas transporté dans des conteneurs en vrac.

#### MARPOL 73/78 et au recueil IBC

## 15. INFORMATIONS REGLEMENTAIRES

### 15.1. Règlement / législation particulières au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Tous les ingrédients sont couverts par la législation européenne sur les produits chimiques

### 15.2. Evaluation de la sécurité chimique

L'évaluation de sécurité chimique n'a pas encore été réalisée.

### 15.3. Autres prescriptions

Porter des gants et des vêtements de protection pendant toutes les phases de préparation et de traitement.

Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour l'homme et l'environnement. (Directive 1999/45/CE, article 10, n° 12)

**Protection des travailleurs** : réglementation française

Maladies professionnelles : Code de la sécurité sociale, articles L 461.1 à L 461.7. Voir tableaux des maladies professionnelles (R 461-3) régulièrement mis à jour par décrets, publié aux J.O.  
Prévention médicale : Code du travail

- article R 234.9 et 10 (femmes)

- article R 234.16/20/21 (jeunes travailleurs)

- articles R 231-35 et 38 (formation)

Arrêté du 08/10/1990 (travail temporaire)

**Délai de réentrée** : 24 heures.

**Protection de l'environnement** Installations classées (ICPE) : code de l'environnement livre V titre I Stockage - Rubrique des ICPE (France) : fonction du produit 1172

## 16. AUTRES INFORMATIONS

**Changement à noter dans les fiches de sécurité** De nombreux changements ont été effectués afin que cette fiche de sécurité soit conforme à la réglementation 453/2010. Cependant, cela n'entraîne aucune nouvelle information essentielle concernant les propriétés dangereuses.

Cette fiche a été mise à jour selon le règlement CE 1272/2008.

### Intégralité des phrases de risques mentionnées dans les paragraphes 2 et 3

#### Phrases de risque

*selon la Directive 1999/45/EC*

- R10 Inflammable.
- R22 Nocif par ingestion.
- R36 Irritant pour les yeux.
- R37/38 Irritant pour les voies respiratoires et la peau.
- R38 Irritant pour la peau.
- R41 Risque de lésions oculaires graves.
- R43 Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.
- R48/22 Nocif: Risque d'effets graves pour la santé en cas d'exposition prolongée par ingestion.
- R50 Très toxique pour les organismes aquatiques.
- R50/53 Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.
- R51/53 Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.
- R65 Nocif, peut provoquer une atteinte des poumons en cas d'ingestion.
- R66 L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçure de la peau.
- R67 L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolences et vertiges.

Fiche de Données de Sécurité conformément au règlement 1907/2006/CE – Annexe II modifiée

Nom du produit : TIRO

Page 12 sur 12

## 16. AUTRES INFORMATIONS (suite)

### Phrases de risque

selon le règlement CE 1272/2008

- H226 Liquide et vapeurs inflammables.
- H302 Nocif en cas d'ingestion.
- H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
- H315 Nocif par contact cutané.
- H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
- H318 Provoque des lésions oculaires graves.
- H335 Peut irriter les voies respiratoires.
- H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.
- H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.
- H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
- H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
- EUH208 Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les
- EUH401 risques pour la santé humaine et l'environnement.

### Conseils à suivre

Ce produit doit être manipulé uniquement par des personnes conscientes de ses propriétés dangereuses et connaissant les précautions de sécurité requises.

Les renseignements fournis dans cette fiche de sécurité sont exactes et fiables mais les utilisations de ce produit varient et des situations non envisagées par Cheminova A/S peuvent exister.

Le destinataire doit s'assurer que d'autres obligations ne lui incombent pas en raison de textes spécifiques à des applications particulières.

Cette fiche complète les notices d'utilisation mais ne les remplace pas. Les renseignements qu'elle contient sont basés sur l'état de nos connaissances relatives au produit concerné, à la date indiquée. Ils sont donnés de bonne foi. L'attention des utilisateurs est en outre attirée sur les risques éventuellement encourus lorsqu'un produit est utilisé à d'autres usages que celui pour lequel il est conçu. Elle ne dispense en aucun cas l'utilisateur de connaître et d'appliquer l'ensemble des textes réglementant son activité. Il prendra sous sa seule responsabilité les précautions liées à l'utilisation qu'il fait du produit. L'ensemble des prescriptions réglementaires mentionnées a simplement pour but d'aider le destinataire à remplir les obligations qui lui incombent. Cette énumération ne peut être considérée comme exhaustive.

### Liste des abréviations

ACGIH American Conference of Industrial Hygienists	N.s.a. Non spécifié ailleurs
CAS Chemical Abstracts Service	OCDE Organisation de Cooperation et de Développement Economiques
CE <sub>50</sub> 50% Concentration induisant un effet	OMS Organisation mondiale de la Santé
CL <sub>50</sub> 50% Concentration létale	PBT Persistant, Bioaccumulatif, Toxique
CLP Classification, Labelling and Packaging	p.c. Poids corporel
DPD Dangerous Preparation Directive	Phrases R Phrases de risque
DSD Dangerous Substance Directive	Phrases S Phrases de sécurité
EC Concentré émulsionnable	Phrases SP Phrases de précaution de sécurité
EINECS European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances	SE Single exposure
IBC Recueil international de règles sur les transporteurs de produits chimiques	STOT Toxicité Spécifique pour certains Organes Cibles
INRS Institut National de Recherche Scientifique	VME Valeur limite Moyenne d'Exposition
MARPOL Ensemble des règles de l'Organisation Maritime Internationale (OMI) pour la prévention de la pollution maritime	vPvB très Persistant, très Bioaccumulatif